

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

22 janvier 2025

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt et unième jour de janvier deux mille vingt-cinq (22/01/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.

Était absente :

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 03.

Adoption de l'ordre du jour

Re 25-01-01

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Correspondance;
7. a) Autorisation d'ouvrir un poste de coordonnateur en transport;
b) Autorisation d'ouvrir un poste en environnement;
8. Confirmation d'embauche d'une conseillère en émergence de projets;
9. Confirmation d'embauche d'une stagiaire en tourisme;

10. Adoption du règlement numéro 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services;
11. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Adoption du rapport d'activité au 31-12-23;
 - b) Volet 4 – Vitalisation :
 - i. Recommandations du comité de vitalisation;
12. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
13. Nomination d'un représentant de la MRC de Mékinac au sein du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en soutien à la Démarche Mauricienne;
14. Conclusion d'une entente-cadre;
15. Couverture cellulaire au Québec;
16. Autorisation de signer un contrat de trois ans avec ESRI Canada;
17. Demande de rectification de renouvellement par erreur d'un bail non exclusif;
18. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'une firme afin d'accompagner la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac;
19. Avis de conformité :
 - a) Règlement de zonage numéro 415-2024 de la municipalité de Sainte-Thècle;
 - b) Règlement de zonage numéro 2024-798 de la municipalité de Saint-Séverin;
20. Varia :
 - a) Renouvellement de l'entente avec la firme Catapulte
 - b) Demande de partenariat pour la soirée des Gens de Terre et de Saveurs 2024
 - c) Examen de Postes Canada et la Commission d'enquête sur les relations de travail;
21. Questions de l'assemblée;
22. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 27 novembre 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 25-01-02

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 12 décembre 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 25-01-03

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2024.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (8 semaines)</u>	<u>273 296.31</u>
<u>Déplacement des employés (es) 2 mois</u>	<u>5 082.25</u>

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	601.86
Telus mobilité	336.56
Télécommunications Xittel	693.29
Desjardins frais de paie	269.49
Desjardins assurances collectives	24 511.96
Servitech	13 608.14
Energycycle	197 044.04
Direction de la Gestion de l'information foncière	390.00
Fournitures de bureau Denis	1 309.23
Ferme des 7 générations	128.00
Distribut'eau Plus	90.00
Carra	433.24
Boulangerie Germain	1 110.01
RL Distributeur	90.63
Entreprises André Baker	2 759.40
Xerox Canada	308.40
Terres publiques - Services-conseils	2 578.66
Fédération québécoise des municipalités	26 879.36
ADGMRCQ	873.81
Brûlerie Mékinoise	306.00
RREMQ	37 181.53
Microgest Informatique	3 681.72
Syndicat régional des employés municipaux	1 582.19
Hydro-Québec	3 934.82
Esri Canada	1 488.92
Catapulte communication	7 325.10
Excavation Mékinac Enr.	1 103.76
JurisMédia Inc.	1 309.28
VISA:	

Chandail Noël	671.54
Déplacements	765.09
Registre foncier	6.00
Pièces et accessoires	22.98
FRR3	733.50
Informatique	282.99
Montant sera remboursé comité social	1 034.56
9153-5773 Québec Inc.	1 341.36
URLSM	3 000.00
Entreprises de distribution Denis Samson	277.00
Fujitsu conseil Canada	782.09
PG solutions	87 525.86
Pluritec	20 917.70
Bouffée d'air et fourchettes (comité social)	66.00
Transport Pierre Dubé	183.96
Quadient Canada	4 599.00
ADGMRCQ	201.21
Total fournisseurs :	<u>454 340.24</u>

Programme de rénovation de l'habitat

RénoRégion C04010 PRR 0197 Ste-Thècle	24 188.71
RénoRégion C04010PRR 0142 Notre-Dame	7 796.01
RénoRégion C04010PRR 0146 Notre-Dame	4 506.78
Adaptation de domicile P-3001306 Lac-aux-Sables	20 460.99
Adaptation de domicile P-3001900 St-Tite	19 224.00
Société d'aide à l'habitation	2 666.50
Total Rénovation de l'habitat :	<u>78 842.99</u>

Service développement économique

Clos Ste-Thècle (chandail Noël)	275.94
Espace Stratégies	16 268.96
DH Électronique (Mékiplastres)	160.00
Zélia Galerie (Mékiplastres)	220.00
Tissus Décor Martine Richard (Mékiplastres)	320.00
MS L'Artisan SENC (Mékiplastres)	300.00
Meubles Jacob (Mékiplastres)	20.00
Location St-Tite (Mékiplastres)	360.00
Boutique Confort Élégance Inc. (Mékiplastres)	1 360.00
C'est Chic et recycle (Mékiplastres)	20.00
Au Brin de Laine Plus (Mékiplastres)	260.00
Boulangerie Germain (Mékiplastres)	1 880.00

Bouffées d'air et fourchettes (Mékiplastres)	160.00
Boutique Équestre St-Tite (Mékiplastres)	480.00
Équipements Beaver & Bob (Mékiplastres)	900.00
Café aux Cinq sœurs (Mékiplastres)	6 300.00
Julie Arcand (Mékiplastres)	1 400.00
Maison M Bussière (Mékiplastres)	1 300.00
Brûlerie Mékinoise (Mékiplastres)	2 000.00
Toilettage Tom & Caro (Mékiplastres)	140.00
Boutique Beauté West (Mékiplastres)	60.00
Boutique GM (Mékiplastres)	100.00
Belle et mode Eco (Mékiplastres)	40.00
Boutique Fleur de Lys (Mékiplastres)	40.00
Rock N Dogs (Mékiplastres)	1 360.00
Microbrasserie À la Fût (Mékiplastres)	820.00
Belle à croquer (Mékiplastres)	3 620.00
Nature Frugale (Mékiplastres)	100.00
Studio Les Garçonnes (Mékiplastres)	780.00
Teinture & Calfeutnants St-Tite	80.00

Total SDE : 41 124.90

FLI-FLS

ACCEO -Transphere FLI	194.50
ACCEO -Transphere FLS	168.12
ACCEO -Transphere FLI Covid	101.75
MFQ Économie (remb feux de forêt)	310 000.00

Total FLI-FLS : 310 464.37

Promotion touristique

Office tourisme foires congrès	268.28
--------------------------------	--------

Total tourisme : 268.28

Loisirs et culture

Absolu	1 968.95
Maison des familles Mékinac	22 408.93
Ciuss MCQ	250.00
Centre de services scolaire de l'Énergie	2 575.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	260.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 657.10

Total loisirs-culture : 29 119.98

Accueil et Nouveaux arrivants

C'est beau	1 060.07
Chambre de commerce de Mékinac	2 000.00
Maison des familles de Mékinac	2 350.74
Baptiste Prud'homme	300.00
Dimba Coulibaly	350.00
Solutions chauffantes Hot-Poc	1 828.12
Quilles et frites	2 329.28
CPE Les Soleils de Mékinac	436.91

Total Accueil : 10 655.12

Espace Mékinac

Retour à la Terre (vente EM)	122.95
9149-7818 Québec Inc.	11 727.45
Jardins Bouffée d'air et fourchettes	66.00

Total Espace Mékinac : 11 916.40

Plan de communication

Icimédias	1 378.55
-----------	----------

Total Plan de comm : 1 378.55

MAE

Service de loisirs de Mékinac Inc.	500.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	500.00
Municipalité de St-Séverin	500.00
Espace Muni	91.98

Total MAE : 1 591.98

Fonds région ruralité volet 2

CPE les Soleils de Mékinac	25 000.00
GPS Énergie	1 000.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	30 000.00

Total FRR2 : 56 000.00

Fonds région ruralité volet 3

Le Mercier	103.48
------------	--------

Total FRR3 : 103.48

Fonds région ruralité volet 4

CPE Les Soleils de Mékinac	100 000.00
----------------------------	------------

Festival Western St-Tite	10 616.00
--------------------------	-----------

Régie des Incendies Centre-Mékinac	22 094.00
------------------------------------	-----------

Gizèle Béland	8 083.00
---------------	----------

Total FRR4 : 140 793.00

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	2 328.24
--------------------------	----------

Purolator	344.57
-----------	--------

Carpentier huissiers	374.58
----------------------	--------

Étude Cloutier, Samson & Francoeur Inc.	454.65
---	--------

Étude Coulombe Dubé	140.81
---------------------	--------

Remb trop payé 807509813	20.00
--------------------------	-------

Total Cour municipale : 3 662.85

Baux de villégiature

Harnois	133.17
---------	--------

Club Auto-Neige La Tuque Inc	14 256.90
------------------------------	-----------

Ass des propriétaires de la Rive Ouest du St-Maurice	31 500.00
--	-----------

Association Nature	75 000.00
--------------------	-----------

Bassin Versant Saint-Maurice	11 201.00
------------------------------	-----------

Total Baux : 132 091.07

Grand total : 1 550 731.77

TNO Mékinac

Ass des propriétaires de la Rive Ouest du St-Maurice	10 000.00
--	-----------

MGEF	51 470.86
------	-----------

Machineries lourdes St-Arnault	3 924.12
--------------------------------	----------

PG Solutions	3 963.18
--------------	----------

Total TNO : 69 358.16

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	33.97
Lumicom	22 065.51
MGEF déneigement	4 599.00

Total PIR : 26 698.48

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 2 mois 2 514.09

Rémunération des maires (2 mois) 19 643.50

Fournisseurs de biens et services

Telus	281.71
Télécommunications Xittel	656.96
Boulangerie Germain	170.03
Fédération québécoise des municipalités	5 258.74
Petite caisse	800.45
Servitech	6 738.82
Les Entreprises André Baker	2 759.40
Gilles Gauthier	250.00
Direction de la Gestion de l'information foncière	312.00
ESRI Canada	3 722.32
Les Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	83.00
Combeq	436.91
Centre bureautique Mauricie	558.98
Association des évaluateurs municipaux du Québec	114.98

Total Fournisseurs de biens et services: 22 144.30

Service de développement économique

Lignée RR2 (Mékiplastres)	520.00
Association des communicateurs municipaux qu Québec	339.18

Total SDE : 859.18

Fond Région Ruralité 2

Développement Mauricie	3 500.00
Environnement Mauricie	3 500.00
Table des Élus de la Mauricie	3 900.00
IDÉ Trois-Rivières	11 000.00
Conseil de la culture et des communications de la Mauricie	850.00

Total FRR2 : 22 750.00

Accueil et Nouveaux arrivants

Ôze publicité	725.79
---------------	--------

Total Accueil : 725.79

Cour Municipale

Purolator	92.33
Lambert Therrien avocats	2 328.24
AGCMQ	252.95
Denis Carpentier	600.00
Carpentier huissiers de justice Inc.	740.50
SAAQ	178.10
Ministre des Finances	23 826.00
Remboursement d'amendes;	
TNO Mékinac	550.00
Municipalité de St-Adelphe	2 372.38
Municipalité de Hérouxville	2 480.00
Ville de St-Tite	21 062.01
Municipalité de Ste-Thècle	2 576.02
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	1 573.50
Municipalité de Lac-aux-Sables	6 037.93
Municipalité de Trois-Rives	1 078.56
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	71.35
Municipalité de Grandes-Piles	862.95
Municipalité de St-Prosper-de-Champlain	1 572.49
Municipalité de St-Narcisse	1 036.92
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	7 438.47
Municipalité de St-Luc de Vincennes	415.00
Municipalité de Champlain	1 398.86
Municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan	1 223.86
Municipalité de Batiscan	1 075.00
Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pérade	1 224.03
Municipalité de St-Stanislas	524.33
Bavac	13 035.00

Total Cour : 95 626.78

Grand total : 164 263.64

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 25-01-04

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 22 décembre 2024 totalisant la somme de 1 714 995.41 \$ pour la MRC, 26 698.48 \$ pour le parc industriel régional et de 69 358.16 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Le sous-ministre adjoint à l'Énergie nous avise que le ministère s'oppose à une disposition à l'article 23 du RCI et que ce règlement devra être modifié;
- Résolution 2024-346 de la MRC du Domaine du Roy concernant la suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile;

Appui à la MRC Domaine-du-Roy concernant la suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile

CONSIDÉRANT la résolution 2024-346 de la MRC Domaine-du-Roy concernant la suspension temporaire du programme d'adaptation de domicile;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les revendications soulevées par la MRC du Domaine du Roy;

Re 25-01-05

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Domaine-du-Roy dans sa demande au gouvernement de revenir sur sa décision et de redémarrer immédiatement les activités des volets 1 et 2 du programme d'adaptation de domicile;

- Résolution 524-1124 de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités;

Appui à la MRC Brome-Missisquoi concernant l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

CONSIDÉRANT la résolution 524-1124 concernant l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la proposition;

Re 25-01-06

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans sa demande au gouvernement de

régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités notamment en prévoyant un financement adéquat tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

- Résolution AGG-2024-11-149 de la Ville de La Tuque concernant des modifications qu'une municipalité comprise dans l'agglomération de la Tuque devra apporter à son plan et règlement d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 6006-04-2024 modifiant le schéma d'aménagement;
- Résolution 2024-11-260 de la MRC des Chenaux intitulé : adoption du règlement 2024-147 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 2007-02-47 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes;

Dépôt de la correspondance

Re 25-01-07

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Autorisation d'ouvrir un poste de coordonnateur en transport

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît l'importance d'assurer des services de transport adaptés et efficaces pour répondre aux besoins de la population et des réalités du territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre la Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM), la MRC et les acteurs locaux est essentielle pour développer une vision commune et renforcer les structures de transport existantes;

CONSIDÉRANT que la création d'un poste de Coordonnateur en transport permettrait de favoriser une gestion stratégique et intégrée des services de transport sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires pour ce nouveau poste sont prévus aux prévisions budgétaires 2025;

Re 25-01-08

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste de Coordonnateur en transport;
- De mandater la direction générale pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Autorisation d'ouvrir un poste en environnement

CONSIDÉRANT l'annonce du départ d'un employé au département de l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir un poste en environnement afin de le remplacer;

Re 25-01-09

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste en environnement;
- De mandater la direction générale pour procéder aux démarches nécessaires, notamment l'élaboration de la description de poste, l'affichage et le processus de sélection;

Confirmation d'embauche d'une conseillère en émergence de projets

CONSIDÉRANT la résolution 24-10-199 autorisant l'ouverture du poste de conseiller en émergence de projet;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées;

Re 25-01-10

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confirmer l'embauche de Geneviève Girard au poste de conseillère en émergence de projet, aux conditions déjà établies dans la lettre d'embauche et ce, rétroactivement au 20 janvier 2025.

Confirmation d'embauche d'une stagiaire en tourisme

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite mandater une ressource afin de mener une réflexion portant sur une stratégie visant à promouvoir le tourisme, la culture et potentiellement l'accueil citoyen sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le recours à une stagiaire permettra d'obtenir un soutien stratégique et opérationnel tout en favorisant le développement des compétences d'une relève dans le domaine du tourisme;

CONSIDÉRANT que Laetitia Pantano est identifiée comme candidate qualifiée pour mener une réflexion stratégique sur l'offre d'accueil touristique de la MRC;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires pour ce nouveau poste sont prévus aux prévisions budgétaires 2025;

Re 25-01-11

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser l'embauche de Laetitia Pantano à titre de stagiaire en tourisme pour la durée de 36 semaines;
- D'autoriser M. Mikael Boucher, directeur général adjoint à signer le contrat de stage de Mme Pantano;

Adoption du règlement numéro 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 27 novembre 2024 et qu'un projet du règlement a été déposé à la même séance;

Re 25-01-12

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement 2024-198 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services, tel que déposé.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption du rapport d'activité au 31-12-23

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC de Mékinac la gestion de sommes liée à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC a employé ces sommes conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2023 présenté par Madame Nathalie Groleau, directrice générale dans la cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - Volet 2;

Re 25-01-13

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport d'activité au 31 décembre 2023 tel que présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

Re 25-01-14

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants :

FRRV4-25-01 – Transition pour le transport collectif dans Mékinac : 100 000\$

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 25-01-15

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Rénovation et finition Trudel inc.

6500 \$ FLI

6500\$ FLS

6140 \$ FRR Volet 2 – entreprises privées

Avivia États-Unis Inc.

50 530.50 \$ FLI

50 530.50 \$ FLS

20 000 \$ FRR Volet 2 – entreprises privées

Nomination d'un représentant de la MRC de Mékinac au sein du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en soutien à la Démarche Mauricienne

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle de développement en soutien à la démarche Mauricienne pour le développement du plein potentiel de tous les jeunes 2024-2027 signé en octobre dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 9.1.1 de ladite entente prévoit la formation d'un comité directeur, composé d'un représentant désigné par chacune des parties de l'entente;

CONSIDÉRANT l'implication de Mme Véronique Perron, coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux communications dans la réussite éducative des jeunes;

Re 25-01-16

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer Véronique Perron à titre de représentant de la MRC de Mékinac au sein du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en soutien à la Démarche Mauricienne.

Conclusion d'une entente-cadre

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Couverture cellulaire au Québec

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son

importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Re 25-01-17

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Autorisation de signer un contrat de trois ans avec ESRI Canada

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat de service proposé par ESRI Canada permettra une économie substantielle à la MRC de Mékinac et aux dix municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat est pour une durée de trois ans;

Re 25-01-18

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Nathalie Groleau, directrice générale de signer un contrat de service de trois ans avec ESRI Canada au coût de :

- 2025 : 20 990 \$
- 2026 : 21 620 \$
- 2027 : 22 270 \$

Ces sommes exclues les taxes applicables.

Demande de rectification de renouvellement par erreur d'un bail non exclusif

CONSIDÉRANT que le bail non exclusif (BNE), numéro 43572 a été délivré le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le titulaire du BNE est Arbec, Bois D'œuvre;

CONSIDÉRANT que le titulaire du BNE 43572 a demandé le renouvellement de son bail par courrier auprès de la MRC de Mékinac, qui a une entente de délégation de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le titulaire du bail a transmis à la MRC de Mékinac, la demande de renouvellement du BNE 43572 pour une période de trois ans, soit la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a renouvelé le 27 mars 2024, le BNE 43572 pour une période de trois ans, soit la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, dont le numéro de requête est 1973165;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a renouvelé une seconde fois le 27 mars 2024 par suite d'un message d'erreur du site le BNE 43572 pour une année, soit la période 1er avril 2027 au 31 mars 2028, dont le numéro de requête est 1973171;

CONSIDÉRANT que la date d'expiration inscrite sur le certificat du BNE 43572 est le 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire corriger l'ensemble du renouvellement et d'accorder une seule année suite a un accord avec Arbec Bois d'œuvres pour le BNE 43572 soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT l'article 147 de la Loi sur les mines qui stipule que débute à la date de la délivrance du certificat d'inscription du bail par le registraire. Il se termine le 31 mars de l'année qui suit d'un an, de deux ans ou de trois ans celle à laquelle il a débuté, au choix du demandeur;

CONSIDÉRANT que le ministre renouvelle le bail non exclusif, au plus dix fois, pour des périodes d'un an;

CONSIDÉRANT que la date d'expiration sur le certificat du BNE devrait être le 31 mars 2025 au lieu du 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT les pouvoirs qui sont délégués par l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État signée le 18 mars 2021 par Jonatan Julien du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Re 25-01-19

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander à la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'effectuer toutes modifications et inscriptions nécessaires au système de gestion GESTIM.

Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'une firme afin d'accompagner la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la mesure 1.2 du PMO de la Politique, le gouvernement du Québec s'est engagé à publier de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) afin de traduire les objectifs de la Politique sur le territoire québécois, de mieux capter les enjeux d'actualité en aménagement du territoire et de prendre en compte les particularités territoriales propres à chaque milieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 53.12 et 57.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la ministre des Affaires municipales peut demander à une municipalité régionale de comté de modifier ou de réviser son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles OGAT, sa conformité à celles-ci;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a trois ans à compter du 1^{er} décembre 2024 pour réviser schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite être accompagnée par une firme spécialisée pour la révision de son schéma d'aménagement et de développement;

Re 25-01-20

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de publier un appel d'offres pour l'embauche d'une firme spécialisée.

Avis de conformité du règlement numéro 415-2024 de la municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement de zonage 415-2024;

Re 25-01-21

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement de zonage 415-2024;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité du règlement numéro 2024-798 de la municipalité de Saint-Séverin

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Séverin a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement de zonage 2024-798;

Re 25-01-22

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement de zonage 2024-798;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Renouvellement de l'entente avec la firme Catapulte

CONSIDÉRANT que la MRC fait face à des besoins significatifs en matière de communication pour les prochains mois;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition de service de la firme Catapulte;

Re 25-01-23

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de renouveler l'entente avec la firme Catapulte pour un montant de 5 500 \$ / mois et ce jusqu'en novembre 2025. Les sommes seront prises à même le surplus de la partie 1.

Demande de partenariat pour la soirée des Gens de Terre et de Saveurs 2024

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'UPA Mauricie pour la soirée des Gens de Terre & Saveurs;

CONSIDÉRANT que cette soirée de reconnaissance permet de célébrer et de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale à travers neuf catégories;

CONSIDÉRANT que le plan de partenariat offre le plan œuf où la MRC peut offrir son soutien à un candidat de son choix;

Re 25-01-24

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer au plan L'œuf pour une somme de 350 \$ à la soirée des Gens de Terre & Saveurs et d'obtenir deux billets pour mesdames Nathalie Groleau, directrice générale et Caroline Clément, préfète pour représenter la MRC lors de cette soirée.

Examen de Postes Canada et la Commission d'enquête sur les relations de travail

CONSIDÉRANT que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

CONSIDÉRANT que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

CONSIDÉRANT que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada;

CONSIDÉRANT qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière;

Re 25-01-25

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de demander au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Protocole du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

Questions de l'assemblée

Environ 20 personnes sont présentes et questionnent le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 25-01-26

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière